



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Allier

Service Départemental de l'Ecole Inclusive
Commission d'Orientation vers
les Enseignements Adaptés du Second Degré

Affaire suivie par :
Eric LACHASSAGNE
Chargé de mission
Tél : 04 70 48 02 21
Mél : cdoeasd.03@ac-clermont.fr

Château de Bellevue
Rue Aristide Briand - CS 80097
03403 Yzeure cedex

Yzeure, le vendredi 18 septembre 2020

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Service Départemental de l'Ecole Inclusive
(S.D.E.I.)

à

Mesdames et Messieurs les IEN,
Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles
publiques et privées,

ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE POUR LES ELEVES SCOLARISES DANS LE PREMIER DEGRE

Septembre-Octobre 2020: Constat des difficultés

L'équipe enseignante, le psychologue de l'éducation Nationale EDA, en partenariat avec la famille et les intervenants extérieurs constatent des difficultés scolaires graves, installées depuis plusieurs années, pour un élève scolarisé en CM2.

Le directeur d'école informe les parents ou les responsables légaux pour envisager l'orientation vers les enseignements adaptés et les renseigner sur les objectifs et les conditions de déroulement de ces enseignements. En particulier, il précise le sens de la pré-orientation en 6^{ème} SEGPA.

Il recueille leur accord ou leur refus de constitution du dossier.

Il leur transmet l'adresse de la CDOEASD.

Saisine CDOEASD

Lorsque la famille donne son accord pour la saisine et la constitution du dossier, et que le conseil des maîtres pense une orientation pertinente, le directeur saisit la CDOEASD grâce à **l'imprimé B2**.

Ce document comporte l'avis de la famille (acceptation, refus, absence de réponse).

Quand la famille accepte, cette saisine déclenche la constitution du dossier.

L'imprimé B2 joint à ce courrier (il peut être trouvé sur le site de la DSDEN 03) devra être transmis par voie électronique à : cdoeasd.03@ac-clermont.fr avant le

Vendredi 9 Octobre 2020.

Un second exemplaire de ce document sera transmis à l'IEN de circonscription pour information.

La précocité de cette date est justifiée par la nécessité de réaliser le bilan psychologique au cours du premier trimestre comme exprimé dans la circulaire 2015-176 du 28/10/2015.

- Pour l'année scolaire 2020/2021, ce document concerne :
 - Les élèves susceptibles d'être pré-orientés en SEGPA à la rentrée scolaire 2021/2022.
 - Les élèves de CM2 nés en 2009 ou 2010

Éléments obligatoirement constitutifs du dossier :

- **Un bilan scolaire :** Il est constitué de l'imprimé « renseignements scolaires-bilan pédagogique 1^{er} degré » (à transmettre par mail **et** par courrier), de travaux d'élèves et du **PPRE**.
- **Un bilan psychologique :** réalisé par le psychologue de l'éducation Nationale du 1^{er} degré. Il comporte des évaluations psychométriques (dont la réalisation nécessite l'accord préalable des parents). Ce bilan est réalisé au cours du 1^{er} trimestre et envoyé directement à la CDOEASD.

Élément complémentaire à la constitution du dossier :

- **Des renseignements sociaux :** rédigés par l'Assistant(e) social(e) de secteur, indispensables pour les élèves devant poursuivre une scolarité avec internat.
- Ce document est à transmettre directement par voie numérique à la CDOEASD.

NB : *Afin de faciliter la lecture des documents en commission, il est demandé d'utiliser un **traitement de textes** pour renseigner les différents imprimés, hors bien évidemment pour le bilan pédagogique. Pour la même raison, il convient également d'éviter de transmettre des photos de documents en format JPG ou équivalent.*

Date limite de retour des dossiers à la CDOEASD :

Vendredi 11 Décembre 2020

Orientation définitive des élèves pré-orientés en 6^{ème} :

La circulaire 2015-176 instaure la pré-orientation en 6^{ème} SEGPA des élèves scolarisés en CM2. Celle-ci implique un nouveau passage en commission en fin de 6^{ème} afin de confirmer ou d'infirmier l'orientation vers les EGPA. Pour information celle-ci aura lieu, pour cette année, le mardi 6 avril 2021.

Rôle du directeur d'école

- Il recueille l'avis des parents ou des responsables légaux quant à la décision du conseil des maîtres.
- Dans un courrier adressé à la famille, il avertit les responsables légaux de la transmission de la saisine à la CDOEASD et de la constitution du dossier.
- Il s'assure de la réalisation et de la transmission du bilan scolaire (par courrier **et** mail).
- Il transmet des éléments du dossier par mail à l'IEN de circonscription afin que celui-ci puisse émettre un avis pour la CDOEASD.

Rôle de la CDOEASD :

- Examine les dossiers.
- Emet un avis.
- Transmet cet avis aux parents ou aux représentants légaux.
- Enregistre l'accord ou le désaccord de ceux-ci sur la proposition qui leur est faite pour leur enfant.
- Transmet cet avis à l'établissement scolaire de l'élève.

Dates de la CDOEASD traitant les dossiers d'élèves scolarisés en école élémentaire:

Jeudi 21 janvier 2021 et mardi 26 janvier 2021.

ATTENTION : Une seule commission est prévue pour toute l'année scolaire. Tout dossier incomplet à cette date ne pourra être présenté ultérieurement.

Rappels

- L'avis de la famille (accord, refus, absence de réponse) est indispensable pour l'étude de la situation de l'élève.
- Il importe de préciser à la famille la nature de la proposition qui ne vaut pas forcément pré-orientation et affectation.
- La famille peut s'opposer à l'orientation mais donner son accord pour la constitution du dossier, ce qui lui laisse la possibilité de disposer d'un temps de réflexion pour éventuellement revenir sur cette décision.
- Pour un élève scolarisé en ULIS, la proposition d'orientation doit être transmise à l'enseignant référent afin qu'elle soit examinée en **E**quipe de **S**uivi de **S**colarisation.
- Le dossier complet devra être transmis à l'IEN par voie numérique pour avis avant le

Vendredi 11 Décembre 2020

-Pour pouvoir être instruit, l'IEN transmet son avis sur le dossier à la CDOEASD avant le :

Vendredi 8 Janvier 2021.

L'Inspecteur de l'Education Nationale S.D.E.I.

François ADVENIER

